



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pôle éducatif du Mont de Vannes

28, route de Ronchamp
70270 SAINT-BARTHELEMY

**Inspection
De l'éducation nationale
Circonscription de Luxeuil**

07 66 48 22 65

ecole.saint-barthelemy@ac-besancon.fr

Procès-verbal du conseil d'école du *mardi 7 novembre 2023*

Début de séance à 17H30

Présents en présentiel :

Enseignants :	M. LUKASZCZYK, Mme LOVAT, M. MILLOT, Mm IATTONI, M. BOISSON-RUER
Présidente du SIVU :	Mme COUTHERUT
DDEN :	M. CARDOT
ATSEM :	Mme BOUVERET
Maires :	M. DEMANGE, M. MASSON, M. OUDOT
Représentants des parents d'élèves :	Mme JEANNET, Mme GARREY, Mme METRAL, Mme GUEDOT, Mme GARNIER, M. LINDECKER, Mme TOSI
Responsable du périscolaire :	Mme SEGOGNE

Excusés :

IEN :	Mme RABA
RASED :	Mme FAUVERGNIER , Mme MERZOUG
ATSEM :	Mme PERNOT
Agents d'entretien :	Mme PETIGIRARD
AESH :	Mme PUYPE
Représentants des parents d'élèves :	Mme HENOCH, Mme DESSEREE Mme
Enseignants :	LAROCH, Mme GENTY
Agents d'entretien :	Mme GUERRE, Mme PETITGIRARD

Ordre du jour

- ☐ Informations sur le périscolaire
- ☐ Installation, rôle du Conseil d'École et modalité de fonctionnement
- ☐ Retour sur le précédent Procès-Verbal
- ☐ Effectifs de rentrée et équipe pédagogique
- ☐ Discussion et vote du règlement intérieur de l'école
- ☐ Activités des classes et coopérative scolaire
- ☐ Sécurité (Incendie et PPMS)
- ☐ Evaluation d'école, explication et perspectives

Informations sur le périscolaire

L'équipe ne change pas.

Double service pour la cantine avec des temps d'activités.

Un projet sur les droits de l'enfant est mis en place avec un prolongement sur l'esclavagisme.

Les rencontres intergénérationnelles doivent être poursuivies.

Le marché de Noël aura lieu le 15 décembre.

Un projet départemental sur les sciences est proposé avec un accent sur le cheminement et le questionnement scientifiques.

Installation du Conseil d'École

Rappel de la composition et du rôle du conseil d'école [Article D411-1 du Code de l'éducation](#) ,

- Composition : parents élus, représentants de la municipalité, enseignants, DDEN...
- Rôle :
 - Vote le règlement intérieur de l'école ;
 - Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ;
 - Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur:
 - a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement;
 - b) L'utilisation des moyens alloués à l'école;
 - c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés;
 - d) L'hygiène scolaire;
 - e) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;
 - f) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République
 - Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;
 - Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles
 - Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Le conseil choisit son mode de vote ; *personne ne s'oppose à la méthode de la main levée.*

Si un parent titulaire ne peut assister au conseil d'école, il doit prévenir lui-même le parent suppléant pour le remplacer.

Le directeur fera parvenir aux parents élus une invitation au moins 8 jours avant le conseil d'école.

Les questions diverses des parents seront remises à l'école au moins 3 jours avant le conseil, ceci afin d'y répondre au mieux.

Résultats du scrutin des élections de parents d'élèves

171 électeurs inscrits, 108 votants, soit un taux de participation de 63,16 %, 13 bulletins blancs ou nul, 95 suffrages exprimés. La participation est en hausse avec une liste de candidats complète.

Les représentants des parents élus titulaires sont donc Mme JEANNEY, Mme GARRET, M. LINDECKER, Mme GARNIER et Mme METRAL. Les suppléants élus sont Mme DAGNAUD, Mme DESSEREE, Mme ENOCH, Mme GUEDOT et Mme TOSI.

Retour sur les points forts du précédent P.V. du conseil d'école du 22/06/23

Plan de prévention du harcèlement, pour un climat scolaire serein :

Développement des compétences psychosociales des élèves et enseignants

- a) *Ateliers en petits groupes lors de journée laïcité : Respect des règles (les interdits) / Faire remonter les propositions des élèves (libre arbitre des enfants) / Vigilance aux situations de conflits*
- b) *Election et définition des rôles des délégués : Empathie (jeux de rôle) / Respect des différences physiques / Mixité / Laïcité / Jeux de coopération / Valeurs de la France / Valeurs de l'école / Liberté d'expression : journalisme / Harcèlement*
- c) *Réalisation d'affichages sous formes de panneaux du code de la route pour le respect des règles de l'école :*
 - 1. *Apprentissage des panneaux (en situation avec le SRAV)*
 - 2. *Séance sur les logos*
 - 3. *Approche positive des règles : Fraternité / Respect / Persévérance*

2) Formation sur la prévention auprès des parents et adultes de l'école (enseignants, Atsem, AESH, ...)

- a) *Information aux parents lors de la réunion de rentrée scolaire et rappel des modes de communication en cas de conflit entre deux camarades : Echanger avec son enfant / Informer l'enseignant de son enfant / Echange entre les 2 élèves concernés en présence d'un adulte / Vigilance des adultes de l'école, tous informés de la situation (situation consignée dans un cahier commun) / Retour auprès du parent / Si renouvellement, activation du plan harcèlement :*
 - (1) *Ien et cellule Phare académique informés*
 - (2) *Rédaction d'un article 40 au procureur*
 - (3) *Entretien avec les élèves concernés*
 - (4) *Sanction réparatrice / Exclusion si nécessaire.*
- b) *Réunion d'information sur le harcèlement par un organisme extérieur (Infirmière du collège / gendarmerie) à destination des familles et du personnel du périscolaire*
- c) *Séances sur le harcèlement et la protection de l'enfance en classe et/ou en ateliers : Analyse d'affiche de sensibilisation / Rédaction de slogans / Réalisation d'un film*

PHARe : qu'est-ce que c'est ?

C'est un programme PHARe est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles fondé autour de 8 piliers

Mesurer le climat scolaire.

Prévenir les phénomènes de harcèlement.
Former une **communauté protectrice** de professionnels et de personnels pour les élèves.

Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.

Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.

Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.

Suivre l'impact des actions
Mettre à disposition une **plateforme dédiée aux ressources**

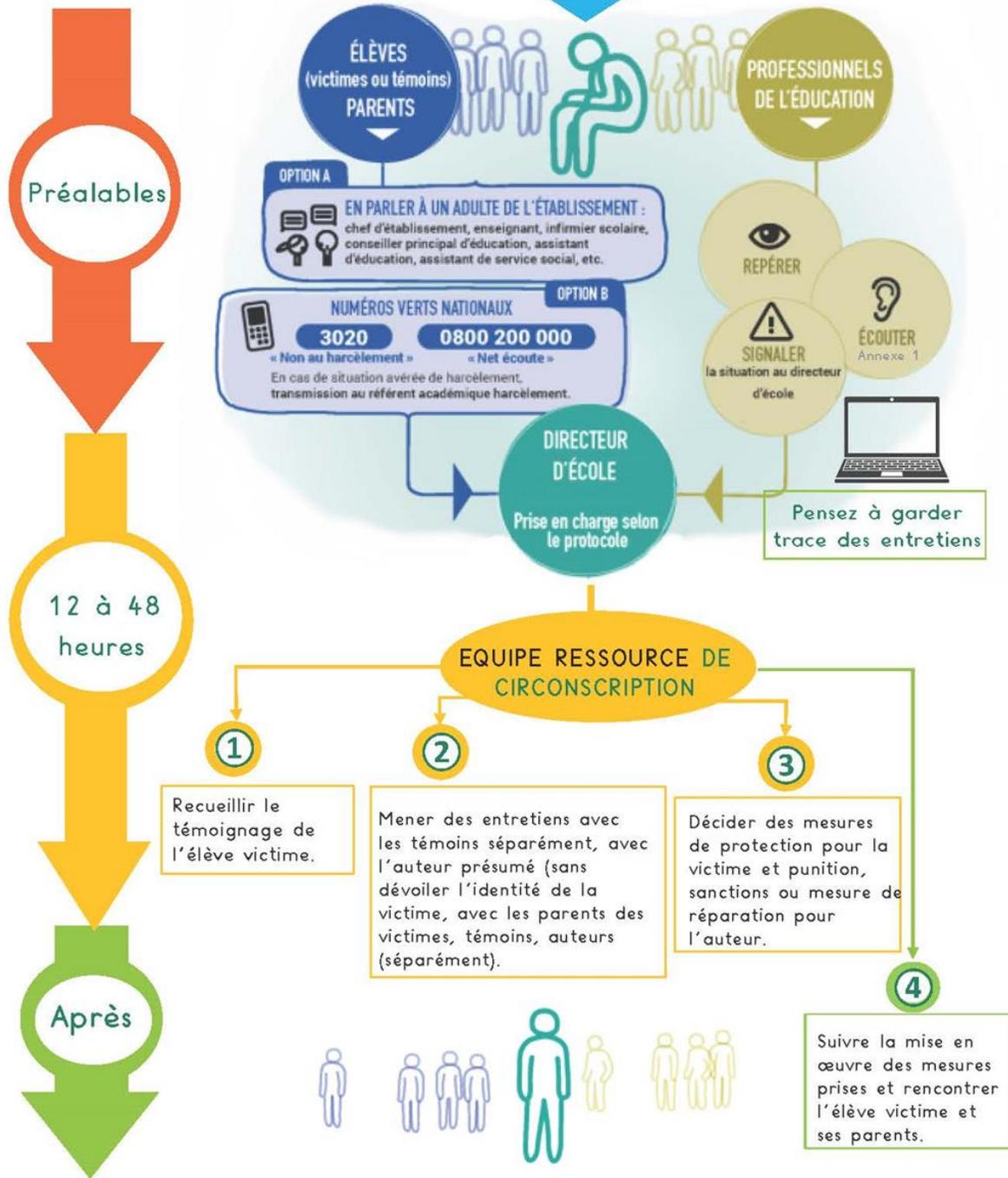
Des actions sont mises en place tout au long de l'année

Formation d'une communauté protectrice (personnes ressources)
Rédaction et mise en œuvre **d'un protocole de prise en charge**
10 heures d'apprentissage par an du CP au CM2 > prévention harcèlement
Sensibilisation des familles et des personnels
Formation d'élèves ambassadeurs

Trois temps forts

La **Journée nationale** de lutte contre le harcèlement
Le **Prix Non au harcèlement**
Le **Safer Internet Day**

Que faire face à une situation de harcèlement à l'école ?



Un questionnaire d'auto-évaluation est passé dans les classes du CE2 au CM2.

Qu'est-ce que l'éducation à la sexualité ?

« L'éducation à la sexualité est une manière d'aborder l'enseignement de la sexualité et des relations interpersonnelles qui soit :

- fondée sur l'égalité des sexes et des sexualités ;
- adaptée à l'âge ;
- basée sur des informations scientifiques ;
- sans jugement de valeur.

Cette éducation s'inscrit dans une conception holistique de la santé et est un outil indispensable pour atteindre l'égalité femmes - hommes ».

• Une expression souvent mal comprise, avec une vision restrictive limitée aux rapports sexuels (envisagés seulement chez les adolescents au collège et au lycée)

• La sexualité est donc à comprendre au sens large ; y compris ce qui, dans nos relations interpersonnelles et sociales, a trait au fait que nous sommes des individus sexués.

*Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.
Rapport (2016) relatif à l'éducation à la sexualité*

« Il s'agit d'une démarche éducative transversale et progressive, qui vise à favoriser :

- l'estime de soi,
- le respect de soi et d'autrui,
- l'acceptation des différences,
- la compréhension et le respect de la loi et des droits humains,
- la responsabilité individuelle et collective,
- la construction de la personne et l'éducation du citoyen.

Son approche globale et positive doit être adaptée à chaque âge et à chaque niveau d'enseignement. Il est indispensable de s'appuyer sur les valeurs laïques et humanistes pour travailler avec les élèves dans une démarche fondée sur la confiance ».

Circulaire éducation à la sexualité du 12-09-2018

Code de l'éducation Article L312-16

Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. Ces séances présentent une vision égalitaire des relations entre les femmes et les hommes. Elles contribuent à l'apprentissage du respect dû au corps humain et sensibilisent aux violences sexistes ou sexuelles ainsi qu'aux mutilations sexuelles féminines. [...]

Code de l'éducation Article L121-1

[...] Les écoles, les collèges et les lycées assurent une mission d'information sur les violences, y compris en ligne, et une éducation à la sexualité ainsi qu'une obligation de sensibilisation des personnels enseignants aux violences sexistes et sexuelles ainsi qu'aux mutilations sexuelles féminines et à la formation au respect du non-consentement.

Cadre institutionnel : Code de l'éducation

Enjeu primordial au sein du système éducatif, la santé, dans ses dimensions physique, psychique, sociale et environnementale, est un élément essentiel de l'éducation de tous les enfants et adolescents. Elle constitue un facteur important de leur réussite éducative.

Structuré autour de 3 axes :

- L'éducation à la santé, fondée sur le développement des compétences psychosociales en lien avec les programmes d'enseignement et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- La prévention qui regroupe les actions centrées sur une ou plusieurs problématiques de santé prioritaires ayant des dimensions éducatives et sociales, notamment des actions relatives aux conduites à risques ;
- La protection de la santé par le développement d'un environnement favorable à la santé et au bien-être.

Le parcours éducatif de santé

Circulaire n°2016-008 du 8 janvier 2016

L'équipe pédagogique

Pour la maternelle les TPS/PS/MS/GS : M. LUKASZCZYK, M. MILLOT, M. BOISSON-RUER, Mmes BOUVERET et PERNOT

Pour la classe de CP/CE1 : Mme IATTONI et Mme PUYPE

Pour la classe de CE2/CM1 : Mme LOVAT et Mme GENTY (les lundis)

Pour la classe de CM1/CM2 : Mme LAROCHE

La maternelle et l'école élémentaire sont maintenues propres grâce à Mme BOUVERET, Mme PERNOT, Mme GUERRE et Mme PETITGIRARD.

Deux services civiques : Océane Monange et Aurélia Schiessel

Effectifs de cette rentrée 2023

Répartition par niveau 2023-2024		Prévisions par niveau 2024-2025		Répartition par classe 2023-2024	
CYCLE I	39	CYCLE I	39	TPS/PS/MS - 1/13/6	20
TPS	1	TPS	0	MS/GS - 8/11	19
PS	13	PS	12	CP/CE1 - 9/15	24
MS	14	MS	13	CE2/CM1 - 13/7	20
GS	11	GS	14	CM1/CM2 - 7/14	21
CYCLE II	37	CYCLE II	35	TOTAL	104
CP	9	CP	11	Répartition par dispositif 2023-2024 Actuellement, aucun élève ne bénéficie d'un dispositif.	
CE1	15	CE1	9		
CE2	13	CE2	15		
CYCLE III	28	CYCLE III	26		
CM1	14	CM1	12		
CM2	14	CM2	14		
TOTAL	104	TOTAL	100		

Il est notable que les effectifs sont en légère baisse cette année. Deux nouveaux élèves sont arrivés au mois d'octobre.

Les prévisions montrent l'arrivée d'une dizaine d'élèves à la rentrée 2024.

Inscriptions :

Pour la rentrée 2024, les inscriptions des PS se feront à la mairie durant le mois d'avril. Dans un deuxième temps, les parents doivent impérativement contacter l'école pour continuer l'inscription.

Un article sera publié dans le journal ainsi que dans le bulletin municipal.

Avec l'arrivée de la micro-crèche, les inscriptions des TPS sera différente. Une convention sera discutée avec la DSDEN.

Une visite de l'école sera organisée : soit les parents devront s'inscrire auprès du directeur ; soit une visite aura lieu un samedi matin avec une réunion d'information et de présentation de la classe fin juin.

Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur n'a pas changé cette année.

Il est disponible sur le blog de l'école. <http://prim-st-barthelemy.ac-besancon.fr/>

Une réflexion doit être menée pour ajouter la notion de harcèlement.

Les activités des classes

Les classes de Mmes LAROCH, IATTONI et LOVAT participent à un **CROSS** interclasses avec les écoles du secteur collège de Melisey et de Faucogney. Cette action est financée par le réseau ECHO.

Le **spectacle de NOEL** d'une valeur de 670 euros sera offert par le SIVU, il aura lieu le 22 décembre à 10h. Nom du spectacle : Robin et les Balles Magiques / Durée : 50 min

Le spectacle doit être adapté aux élèves allant de la PS jusqu'au CM2.

Des sapins seront offerts par le SIVU ou la mairie et décorés par les différentes classes de la maternelle et du primaire.

Les CE2-CM1 participe au **projet THÉÂ** :

Le projet théâtre "THÉÂ" est proposé par le Théâtre du Peuple dans les écoles de la Communauté de communes des Mille Étangs.

THÉÂ est une action nationale d'éducation artistique, conçue par l'Office Central de la Coopération à l'école. Dans les Vosges et en Haute-Saône elle est mise en œuvre par le Théâtre du Peuple. THÉÂ favorise la rencontre entre les écritures théâtrales jeunesse d'auteurs vivants et les enfants et adolescents : lire, voir, mettre en voix, mettre en jeu... en passant par la découverte de l'auteur, la lecture des textes, la pratique théâtrale en classe avec l'artiste et l'enseignant, une visite guidée du Théâtre du Peuple et un spectacle jeune public. Le projet est entièrement financé par la DRAC et la Communauté de communes à l'exception de l'achat de livres et du transport des élèves.).

Calendrier

- décembre 2023 : formation au Théâtre du Peuple (1 journée)

- janvier à juin 2024 : ateliers en classe (4 séances) + visite guidée du Théâtre du Peuple (1/2 journée) + restitution au Théâtre du Peuple (1 journée)

La classe prendra le bus avec une classe de Melisey ce qui permet de partager les frais de transport.

Les CM1-CM2 se rendront au **HARTMANNSWILLERKOPF** ou VIEIL ARMAND le 11 juin.

C'est un véritable musée à ciel ouvert, le champ de bataille porte les traces des combats entre les soldats français et allemands. Fortifié tout au long de la Grande Guerre, on peut aujourd'hui encore y voir de nombreux abris et des kilomètres de tranchées dans un état de conservation remarquable.

Cette sortie est en partie financée par les anciens combattants.

Les maternelles se sont inscrits aux ateliers de la Fédération des Boulangers de la Haute-Saône qui organisera du 11 au 17 mars 2024, une animation pédagogique à l'attention des scolaires avec la participation de :

- la Chambre d'agriculture qui présentera tout ce qui est en rapport avec la culture en général : blé, céréales, etc.

- le Moulin de Courtelvant qui lui parlera du métier de meunier, les enfants pourront écraser du blé pour en faire de la farine.

- les Boulangers qui expliqueront leur métier et chaque enfant fabriquera et ramènera son petit pain.

Depuis plusieurs années, la Maison de la Nature des Vosges Saônoises mène un vaste programme de sensibilisation auprès des élèves de la zone concernée par le plan départemental d'élimination et de valorisation des déchets que conduit le SYTEVOM de Haute-Saône.

Les classes se sont inscrites aux interventions sur le thème des déchets adaptées au niveau des élèves :

Pour les élèves de cycle 1 (MS - GS) : « **Contez vos déchets !** », familiariser les enfants à l'univers des déchets autour d'ateliers de tri, de contes et d'ateliers de fabrication d'objets de récupération.

Pour les élèves de cycle 2 : « **Le cycle de la matière** ». L'objectif est de sensibiliser les élèves aux problématiques des déchets, ce module propose d'approfondir la notion de recyclage et de cycle de vie des déchets en utilisant principalement pour exemple le compostage.

Pour les élèves de cycle 3 : « **Trier et mieux consommer** » et « Sensibilisation au gaspillage alimentaire »

Les CE2-CM se sont inscrits au **Contrat de Rivière Ognon** qui est un programme d'actions visant la restauration et la préservation des milieux aquatiques et humides.

A ce titre, les élus locaux ont souhaité permettre une évolution durable des mentalités et un changement rapport que nous entretenons avec nos cours d'eau. Il met en œuvre une sensibilisation du jeune public afin de lui permettre une meilleure compréhension de l'environnement et des milieux.

La classe de Mme Lovat a motivé sa demande : L'école, par son action « jardin » de la maternelle et du périscolaire, a obtenu le label E3D niveau 1. Nous souhaitons poursuivre cette action par une sensibilisation des élèves à la protection de leur environnement, qu'ils connaissent très peu. Les CE2-CM de l'an dernier ont ainsi pu appréhender le milieu de la moyenne montagne proche grâce à l'animation « Découverte de la Réserve Nationale des Ballons Comtois » de la MNVS. S'est ensuivie, en classe, toute une séquence sur les milieux montagnards en général.

Nous avons également relevé les défis de Ma Petite Planète Scolaire de novembre 2022, permettant d'impliquer les élèves dans de multiples petites actions concrètes de protection de l'environnement, tant dans l'école, qu'à la maison. Cette action a été largement plébiscitée par les élèves et leurs familles qui se sont prêtés au jeu avec enthousiasme.

Et, bien sûr, nous réitérons ce projet cette année, en novembre 2023.

Connaitre les milieux aquatiques proches et apprendre à les protéger serait ainsi en continuité avec les actions menées par l'école et permettrait de motiver encore davantage l'engagement des élèves en faveur de leur environnement.

Les défis de Ma Petite Planète seront de nouveau relevés en 2023.

Le **projet jardin**, ses avancements et ses ambitions :

Un des objectifs visés est la labellisation « E3D » qui répond au projet d'école : Il s'agit de conduire une approche transversale à l'échelle de l'établissement tout entier, en établissant une continuité entre les enseignements, les actions et projets pédagogiques, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire (consommation d'eau et d'énergie, collecte des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire...), tout en s'ouvrant sur l'extérieur, notamment sur le territoire et ses acteurs, par le partenariat.

La démarche « E3D » se conjugue avec l'ensemble des éducations transversales, non seulement l'éducation au développement durable, mais aussi l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation artistique et culturelle, ou encore l'éducation aux médias.

La démarche associe toutes les parties prenantes de l'école ou de l'établissement (administration, enseignants, personnel, élèves, parents d'élèves) et les partenaires, notamment les collectivités territoriales.

L'école sollicite le label auprès des autorités académiques, auprès de la mission académique EDD du rectorat. Une commission académique étudie les demandes de labellisation.

La démarche peut être compatible avec d'autres démarches de labellisation portées par les académies ou des partenaires.

La commune a mis en place un projet partenarial avec la région dont l'école bénéficie d'une partie. La cuve à eau permet d'arroser les jardins des élèves de maternelle en récupérant l'eau de pluie. Un goutte à goutte permettra l'arrosage pendant les vacances scolaires.

Nous nous engageons cette année dans l'obtention du niveau 2 de labellisation et à participer au CNR de l'éducation. L'objectif étant de réaliser un verger pédagogique en partenariat avec les communes, ses habitants et le collège.

Une journée « ateliers de Noël » sera réalisée le 24 novembre après-midi avec des parents volontaires. Les élèves de l'élémentaire seront invités à participer à plusieurs ateliers tournants pour réaliser des décorations de Noël. Ses « bricolages » permettront dans un premier temps de décorer l'école, puis les élèves repartent avec la veille des vacances de Noël.

Toutes les classes se sont inscrites aux spectacles vivants proposés par les JMF :

Lundi 22 janvier 2024
Cycles 2/3

LA FONTAINE UNPLUGGED Variations déjantées autour des fables

Séances : 9h30 – 14h15 - Durée : 50 min



Le trio de choc a écrit des chansons inspirées de La Fontaine comme des variations décapantes, originales mais toujours fidèles à l'esprit des *Fables*.

Le héron veut porter du IKKS, le lièvre séduit la tortue, le célèbre corbeau devenu adolescent est amadoué par les algorithmes du renard rusé, Perrette rêve de devenir une star de la chanson...

Les trois complices de longue date se jouent de l'anthropomorphisme pour incarner le lièvre, la tortue, le lion, la souris..., grâce à leurs voix et toute une multitude d'instruments. C'est un véritable bestiaire musical qui redonne vie aux plus célèbres fables de La Fontaine pour nous faire réfléchir... mais surtout rire !

Marlène Bouniort chant, *toy piano*, percussions, cloches

Sophie Kastelnik chant, accordéon, *toy piano*, cloches

Laurent Madiot chant, guitare, tuba, cloches

Vendredi 15 mars 2024
Cycle 2/3

CONTES DEFAITS Un tour de chant à soufflets

Séances : 9h30 – 14h15 - Durée : 50 min



Pour réconcilier l'enfant avec les monstres qui le visitent et l'initier aux vertus cathartiques du récit et du spectacle vivant, Sarah Laulan et Rémy Poulakis ont inventé ce tour de chant qui ravigote nos vieux contes. Mêlant la gouaille de l'accordéon aux ambiances magiques du clavier, devenant tour à tour chanteurs, diseurs, chuchoteurs ou larrons lyriques, ils enchaînent leurs chansons 100 % originales et actuelles à un rythme effréné. Se côtoient alors *Baba Yaga, Hansel et Gretel, Cendrillon, les Enfants perdus, le Joueur de flûte de Hamelin...*, emportés dans la grande ronde des formules magiques – la musique n'étant-elle pas une incantation en soi ?

Sarah Laulan chant

Rémy Poulakis accordéon et chant

Vendredi 07 juin 2024
Maternelle/CP

L'OURS ET LA LOUVE Conte sonore illustré

Séances : 9h30 – 14h15 - Durée : 35 min



De part et d'autre d'une table basse sonorisée, Fabienne Muet et Christophe Seval chantent et bruient une histoire où le monde sauvage est mis à l'honneur... Grâce à une multitude d'objets sonores et de petits instruments, les deux musiciens font vivre Jouko, né de l'union atypique d'un ours et d'une louve. Dans une forêt mystérieuse où les feuilles craquent, les chouettes hululent et les arbres bruissent, les artistes nous livrent au creux de l'oreille les tribulations d'un petit être pas comme les autres. Au gré de leurs chansons, ils nous guident dans un monde imaginaire qui éveille les sens et nous convie l'air de rien à faire face à nos peurs, abordant avec subtilité le thème de la différence et de la quête d'identité.

Fabienne Muet chant, conte, objets sonores, glockenspiel et tambour chamane

Christophe Seval chant, conte, objets sonores, guitalélé, fujara, accordéon

Ces spectacles permettent de compléter l'éducation artistique et culturelle (EAC) qui a pour objectif d'encourager la participation de tous les enfants et les jeunes à la vie artistique et culturelle, par l'acquisition de connaissances, un rapport direct aux œuvres, la rencontre avec des artistes et professionnels de la culture.

ÉVALUATIONS CP - Analyse par école sur quatre priorités (lecture, lexique, compréhension, le nombre)

ST BARTHELEMY – **IPS 96.5**

CP

Manipuler des syllabes : (lecture)

Pourcentage total d'élèves	Pourcentage d'élèves à besoin	Pourcentage d'élèves fragiles
100%	0%	11,00%
11,00%		
89,00% d'élèves en réussite		

Indicateurs : REP : 72% (IPS<90) - France 82% (90<IPS<110) – Privé 88% (IPS>110)

Connaitre le nom des lettres et le son qu'elles produisent : (lecture)

Pourcentage total d'élèves	Pourcentage d'élèves à besoin	Pourcentage d'élèves fragiles
100%	0%	56,00%
56,00%		
44,00% d'élèves en réussite		

Indicateurs : REP : 74% (IPS<90) - France 81% (90<IPS<110) – Privé 88% (IPS>110)

Comprendre des mots à l'oral : (lexique)

Pourcentage total d'élèves	Pourcentage d'élèves à besoin	Pourcentage d'élèves fragiles
100%	0%	11,00%
11,00%		
89,00% d'élèves en réussite		

Comprendre des phrases à l'oral : (compréhension)

Pourcentage total d'élèves	Pourcentage d'élèves à besoin	Pourcentage d'élèves fragiles
100%	0%	0,00%
0,00%		
100,00% d'élèves en réussite		

Quantifier des collections : (le nombre)

Pourcentage total d'élèves	Pourcentage d'élèves à besoin	Pourcentage d'élèves fragiles
100%	0%	0,00%
0,00%		
100,00% d'élèves en réussite		

ÉVALUATIONS CE1 - Analyse par école sur quatre priorités (lecture, lexique, compréhension, le nombre)

ST BARTHELEMY – **IPS : 96.5**

CE1

Lire à haute voix un texte : (lecture)

Nombre total d'élèves	Nombre d'élèves à besoin	Nombre d'élèves fragiles
100%	7%	27,00%
34,00%		

66,00% d'élèves en réussite

Indicateurs :

France : 75% lisent au moins 30 mots/min – 15% entre 10 et 30 mots – 10% moins de 10 mots

REP : 66% lisent au moins 30m mots/min –

Privé : 82% lisent au moins 30 mots par/min

Comprendre des mots lus par l'enseignant : (lexique)

Nombre total d'élèves	Nombre d'élèves à besoin	Nombre d'élèves fragiles
100%	0%	13,00%
13,00%		

87,00% d'élèves en réussite

Indicateurs : REP + : 49% - REP : 60% (IPS<90) - France 81% (90<IPS<110)

Comprendre des phrases lues par l'enseignant : (compréhension)

Nombre total d'élèves	Nombre d'élèves à besoin	Nombre d'élèves fragiles
100%	7%	7,00%
14,00%		

86,00% d'élèves en réussite

Indicateurs : REP + : 61% - REP : 70% (IPS<90) - France 86% (90<IPS<110)

Écrire des nombres entiers : (le nombre)

Nombre total d'élèves	Nombre d'élèves à besoin	Nombre d'élèves fragiles
100%	20%	7,00%
27,00%		

73,00% d'élèves en réussite

Indicateurs : REP+ : 61% - REP : 70% (IPS<90) - France 76% (90<IPS<110)

Les évaluations nationales de CP et CE1 de début d'année nous donnent des objectifs :

- **La lecture à haute voix (fluence) et la phonologie sont à renforcées.**
- **La connaissance des nombres et la résolution de problèmes mathématiques également.**

Coopérative scolaire

Date	N°	Nature	COMMUN	C1	C2	C3	C4	C5	TOTAUX
		Nombre d'élèves		20	19	24	20	22	
17/10/23		SOLDE	305	890	972	625	444	401	
17/10/2023	1	cotisation banque	-9						
17/10/2023	2	Elevage chenilles		-12,85	-12,85				
17/10/2023	3	Foot et bricolage						-10,94	
17/10/2023	4	Don Lutins		400	400	400	400	400	
17/10/2023	5	Cotisation famille		80	80	80	80	80	
				C1	C2	C3	C4	C5	
			296,00	1357,2	1439,15	1105,00	924,00	870,06	5991,36

Il est à noter qu'un peu plus de la moitié des parents participent à la cotisation de rentrée scolaire, nous les remercions. Soit 404 euros. L'équipe pédagogique et les élèves remercient l'association « les Lutins du Mont de Vannes » pour leur don de 2000 euros.

L'opération de prise portraits individuels (cartes de vœux et autres objets photos...) et la vente de chocolats d'octobre permettront de faire des profits qui serviront à financer des activités pédagogiques et culturelles au cours de l'année.

Plan de continuité pédagogique en cas de fermeture de classe.

Les enseignants ont rédigé pour chaque classe un plan de continuité en cas de fermeture de classe.

Le plan de continuité pédagogique est à activer en cas de fermeture ponctuelle et temporaire de classe(s), d'école.

En tout état de cause, les principes suivants s'appliquent, l'objectif étant d'assurer la poursuite régulière des apprentissages pour tous les élèves, dans toutes les disciplines :

- l'adaptation de l'organisation fait l'objet d'un plan de continuité pédagogique préparé et formalisé en amont par l'équipe pédagogique ;
- le directeur d'école veille, avec les équipes pédagogiques, à harmoniser les outils utilisés pour la mise en œuvre de la continuité pédagogique ;
- le directeur d'école veille, dès la rentrée scolaire, à collecter les coordonnées des familles afin d'assurer la mise en œuvre effective de la continuité pédagogique ;
- le directeur d'école et les équipes pédagogiques fixent des objectifs, en termes de fonctionnement et d'apprentissage, pour la durée du plan.

L'action de chacun doit permettre de maintenir le niveau général de tous les élèves tout en portant une attention soutenue aux plus fragiles pour lesquels l'école à la maison peut être source de difficultés.

Il convient de :

- maintenir le lien : veiller à assurer un contact régulier avec chaque élève ;
- partager des contenus pédagogiques ;
- assurer l'accompagnement des familles qui le souhaitent.

Sécurité / PPMS (Incendie, confinement et intrusion)

L'école doit procéder à des exercices d'évacuation incendie. Celui du premier trimestre a eu lieu le 26 septembre 2023 à 11h. Les enfants, avec les personnels de l'école, se sont regroupés dans la cour de récréation un temps raisonnable. Tout s'est bien passé.

Présentation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) de l'école.

A la suite de l'attentat terroriste à Arras, vendredi 13 octobre, le Gouvernement a décidé de rehausser la posture Vigipirate au niveau le plus élevé « Urgence attentat » sur tout le territoire.

1. Le plan Vigipirate se traduit par une plus forte sécurisation des écoles.

*Renforcement de la surveillance et contrôle des rassemblements aux abords des établissements ;
Restriction voire interdiction des activités aux abords des bâtiments ;
Renforcement de la surveillance aux abords des établissements ;
Renforcement du contrôle d'accès des personnes et des véhicules.*

2. En complément de ces mesures renforcées, les consignes suivantes doivent être rappelées aux personnels exerçant dans les écoles et les établissements scolaires et aux personnels qui interviennent en leur sein, aux parents d'élèves et aux élèves.

*L'accueil à l'entrée des écoles est assuré par un adulte ;
Pour les personnes étrangères à l'école, un contrôle visuel des sacs doit être effectué ; en cas de refus, le directeur d'école peut refuser l'accès à l'établissement ;
L'identité des personnes étrangères à l'école est systématiquement vérifiée ; en cas de doute, le directeur d'école peut refuser l'accès à l'établissement ;
Une attention particulière doit également être portée à la gestion des flux d'élèves, des entrées et sorties dans les écoles ;
Dans la mesure du possible, les attroupements doivent être évités car ils exposent leurs membres à une menace d'attaque directe. Des solutions limitant la fréquence des allées et venues entre l'école et la voie publique doivent être recherchées.
Il est demandé à chacun de signaler tout comportement ou objet suspect, y compris aux abords des écoles.
Ces mesures s'appliquent également aux activités périscolaires.*

3. Conforter l'approche globale de la sécurité et renforcer les liens avec les services de sécurité

*Chaque école doit vérifier l'efficacité et la connaissance par l'ensemble des personnels et des représentants de parents d'élèves de son plan particulier de mise en sûreté (PPMS) ainsi que des mesures spécifiques à prendre en cas d'intrusion ;
Chaque école doit activer son PPMS lorsque cela est nécessaire et mettre en œuvre les actions requises ;
Les directeurs d'école peuvent prendre attache auprès des équipes mobiles de sécurité de l'éducation nationale pour la bonne mise en œuvre des mesures ;
Chaque école doit disposer d'une procédure d'alerte vers les autorités académiques et partenaires locaux. Les menaces ou incidents significatifs doivent être immédiatement signalés et donner lieu à la mise en œuvre des mesures de protection et d'accompagnement nécessaires. Les contenus suspects ou illicites diffusés sur Internet doivent être transmis à la plateforme Pharos par l'intermédiaire de votre IEN ;
Le renforcement des liens avec les acteurs académiques (dont les équipes mobiles de sécurité), les polices municipales et les forces de sécurité intérieure est essentiel. Les directeurs d'école doivent pouvoir disposer à tout moment des conseils d'un interlocuteur de proximité au sein de la police ou de la gendarmerie identifié comme le correspondant « sécurité école ».*

4. Des sorties scolaires autorisées qui requièrent une vigilance particulière en lien avec les forces de sécurité

A ce stade, les voyages scolaires demeurent autorisés. Conformément à la réglementation en vigueur, ils doivent faire l'objet d'une autorisation préalable des services académiques. En lien avec les préfets, l'autorité académique pourra interdire un voyage si les conditions de sécurité ne sont pas remplies.

Les sorties scolaires occasionnelles (théâtre, sortie nature...) sont également autorisées. Elles ne nécessitent pas d'autorisations préalables auprès des autorités académiques.

Les voyages et sorties scolaires doivent faire l'objet d'une vigilance particulière de la part des organisateurs et des autorités académiques.

Les déplacements et activités dans des espaces à proximité des écoles et établissements (stades...) dans le cadre de l'éducation physique et sportive peuvent être maintenus dans le respect des règles de sécurité.

5. Les activités au sein des écoles et des établissements

Les activités prévues dans les écoles, telles que les réunions parents-professeurs, sont maintenues ;

Les exercices PPMS doivent être réalisés au moins une fois par an dans chaque école, avant les vacances de Noël ; ceux prévus au cours de la semaine du 16 octobre devront néanmoins être reportés après les vacances d'automne.

Rappel : si le PPMS est mis en place, les parents ne doivent pas venir chercher les enfants. Ceux-ci doivent rester confinés à l'école. Ecouter la radio sur les fréquences conventionnées (106.8 pour France Bleu, 104.5 pour France Info ou 89.5 pour France Inter) pour vous tenir informés et savoir quand venir chercher vos enfants.

Un exercice académique attentat/intrusion sera organisé courant décembre, nous sommes actuellement en attente de précisions.

Evaluation d'école, explications et perspectives

Analyser l'école dans sa globalité. Le périmètre de l'évaluation doit couvrir quatre grands domaines :

- les apprentissages et le suivi des élèves, l'enseignement ;
- le bien-être de l'élève et le climat scolaire ;
- les acteurs et le fonctionnement de l'école ;
- l'école dans son environnement institutionnel et partenarial.

Pour chacun des quatre domaines, l'école doit pouvoir répondre globalement et de façon synthétique aux questions suivantes :

- Comment analysons-nous l'organisation et le fonctionnement de l'école ? Qu'avons-nous voulu faire ? Pour répondre à quels besoins, notamment des élèves ? Avec quels effets attendus ? Qu'avons-nous fait ? Comment ?
- Que considérons-nous avoir bien réussi ou moins bien réussi, dans la mise en œuvre des actions mais aussi dans leurs résultats et leurs effets ? Pourquoi ? Qu'est-ce qui a permis cette réussite, ou qui a manqué ? De quels atouts l'école dispose-t-elle dans ce domaine, quels sont ses points de vigilance ou perfectibles ? Quelles sont ses contraintes ?
- Quelles sont les questions qui se posent à nous ? Quels potentiels, quels leviers identifions-nous dans l'école ? Quelles préoccupations ou points de tension rencontrons-nous ?
- En conséquence, quelles priorités et quelles pistes de travail identifions-nous pour notre école ? Quelles sont les actions à mener ? Pour quels objectifs ? Avec quels résultats et effets attendus ? Comment assurer le suivi des actions et l'atteinte des objectifs ? Avec quelle organisation ?
- Pour ce faire, quelles sont les ressources internes et externes à l'école ?
- Quels sont les besoins en formation ou en accompagnement ?

Dans un premier temps, l'équipe doit procéder à une auto-évaluation.

Dans le cadre de l'auto-évaluation tous les partenaires de l'école peuvent être sollicités (familles, élèves, RASED, agents de la collectivité, structures de soins, etc...).

Cette auto-évaluation doit donner lieu à un rapport synthétique (entre 1 et 5 pages) qui sera donné à l'équipe d'évaluateurs.

Une équipe d'évaluateur externe est nommée. Elle se compose de 3 personnes qui n'ont pas de lien avec l'école. Ils signent au préalable une charte de déontologie.

L'équipe d'évaluateurs en lien avec l'école vient rencontrer l'équipe, vient observer le fonctionnement de l'école et peut en accord avec l'école solliciter des partenaires (parents, collectivités, etc...) pour élargir la réflexion amorcée par l'auto-évaluation.

Les évaluateurs rédigent un pré rapport synthétique (1 à 5 pages) qui est envoyé à l'école et qui peut être « négocié » / discuté. Après les échanges avec l'école le rapport final est établi, l'école en conserve une copie et une autre est stockée à la DSDEN du département. Ce rapport ne remonte pas au niveau de l'académie ou du ministère.

L'inspecteur de circonscription peut alors revenir vers l'école pour accompagner si nécessaire l'école une fois l'évaluation terminée.

Il est rappelé que les PV des conseils de notre école sont consultables sur le blog de l'école :

<http://prim-st-barthelemy.ac-besancon.fr/>

Nous remercions vivement M. Masson pour les réparations électriques réalisées durant les vacances de la Toussaint.

Le président du conseil remercie tous les participants pour ce conseil.

Le 07/11/2023,
Le directeur et les membres du conseil d'école

POLE EDUCATIF
28, route de Ronchamp
70270 ST BARTHELEMY
tel : 09 67 49 83 62
ccole.saint-barthelemy@ad-besancon.fr

